BPOST
PB-PP
BELGIE-BELGIQUE

bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Bureaude
dépôt
7000 MONS
MASSPOST
P916055

# CEPRé de chez vous

Périodique mensuel de l'ASBL CEPRé
23, rue Henri Aubry – 7100 La Louvière - (sauf juillet et août)
**NOVEMBRE 2026 – N°88**

## SOMMAIRE

*Actualité*
*Page 2 à 4*

*Agenda des réunions*
*Page 5*

*Nos activités à venir*
*Page 6 à 11*




Image de rawpixel sur Magnific

## BUDGET WALLON 2027 : QUI VA ENCORE PAYER LA FACTURE ?

*Automobilistes, familles, pensionné(e)s : les ménages face à une nouvelle vague de dépenses.* Alors que le gouvernement wallon veut assainir les finances publiques et atteindre l'équilibre budgétaire en 2029, une question se pose : qui va supporter le poids des économies ? Pour de nombreux ménages, les mesures annoncées risquent de se traduire par des dépenses supplémentaires, tandis que les aides promises n'arriveront pas toutes au même moment et ne bénéficieront pas à tout le monde.

Le 12 octobre 2026, le gouvernement wallon a présenté sa trajectoire budgétaire pour les années 2027 à 2029. Son objectif: réduire le déficit et retrouver l'équilibre financier en 2029.

Mais derrière les chiffres et les objectifs comptables, il y a une réalité que les citoyens connaissent bien : les factures s'accumulent, les dépenses contraintes augmentent et les fins de mois deviennent difficiles pour de nombreux ménages.

La question n'est donc pas uniquement de savoir combien la Wallonie veut économiser. Elle est aussi de savoir qui va payer, combien cela va coûter et quelles protections seront prévues pour les personnes les plus fragilisées.

***Une vignette automobile qui pèsera sur les budgets*** **-** À partir du 1er mai 2027, une vignette routière annuelle est annoncée à 90, 100 ou 125 euros, selon les caractéristiques du véhicule. Pour certains automobilistes, cette dépense viendra s'ajouter aux assurances, au carburant, à l'entretien, au contrôle technique et aux taxes déjà payées.

Les ménages qui possèdent deux voitures pourraient devoir débourser jusqu'à 250 euros par an pour deux vignettes annuelles, selon les tarifs applicables. Les personnes qui roulent avec une voiture ancienne sont particulièrement concernées par le tarif le plus élevé. Or, tout le monde n'a pas les moyens de remplacer son véhicule par un modèle plus récent.

Peut-on réellement parler d'une contribution équitable lorsque la même dépense pèse proportionnellement davantage sur les budgets les plus modestes ?

***Les pensionné(e)s : des dépenses supplémentaires, mais pas de bonus salarial*** **-** Les pensionné(e)s constituent l'une des catégories qui méritent une attention particulière dans ce débat. Contrairement aux salariés qui remplissent les conditions du futur « job bonus », les pensionné(e)s ne bénéficieront pas de cette prime régionale destinée aux travailleurs. Pourtant, eux aussi doivent payer leurs déplacements, leurs courses, leurs factures d'énergie, leurs assurances et leurs dépenses de santé.

Pour une personne qui vit avec une pension limitée, quelques dizaines d'euros supplémentaires par mois peuvent faire une réelle différence. Une vignette automobile, des frais de transport plus élevés ou une hausse du coût des services à domicile peuvent rapidement peser sur le budget.

Il faut toutefois être précis : le budget wallon ne prévoit pas une diminution générale de 2 % de toutes les pensions légales. La réduction annoncée de certaines indexations concerne des dispositifs et des financements régionaux déterminés.

Mais le problème du pouvoir d'achat reste entier : comment préserver le niveau de vie des pensionnés lorsque les dépenses augmentent sans qu'une aide équivalente leur soit destinée ?

***Les maisons de repos : l'inquiétude pour les résidents et leurs familles*** **-** Le financement public des maisons de repos fera l'objet d'une réduction ciblée de 2 % en 2027, 2028 et 2029, selon les modalités annoncées par le gouvernement.

L'exécutif précise que les mécanismes d'indexation salariale des travailleurs sont maintenus et que les tarifs d'hébergement restent encadrés par les règles en vigueur. Il n'en demeure pas moins que les établissements devront gérer cette contrainte financière.

La question est essentielle : comment garantir un accompagnement de qualité, des conditions de travail correctes et des infrastructures adaptées si les moyens financiers deviennent plus limités ? Les résidents et leurs familles redoutent naturellement que cette pression se répercute sur les prix ou sur la qualité des services. Ce n'est pas une conséquence automatique de la mesure, mais c'est un risque qui mérite un suivi attentif et des garanties concrètes.

Vieillir dignement ne devrait jamais dépendre uniquement de la capacité financière d'une personne ou de sa famille.

***Les titres-services : encore un coût pour les ménages-*** Les titres-services permettent à de nombreuses familles et personnes âgées de bénéficier d'une aide pour les tâches ménagères.

Toute hausse du coût de ce dispositif risque donc de peser sur des personnes qui en ont besoin pour continuer à vivre chez elles dans de bonnes conditions.

Pour certains pensionnés, l'aide à domicile représente davantage qu'un confort : elle contribue au maintien de l'autonomie et permet parfois d'éviter une entrée prématurée en maison de repos.

Il est dès lors légitime de demander que les conséquences financières de la réforme soient clairement évaluées et que les personnes les plus fragiles ne soient pas laissées sans solution.

***Le logement public : une double peine pour certains locataires ? -*** Le gouvernement prévoit de tenir davantage compte de la performance énergétique des logements publics dans le calcul des loyers à partir de 2027.

L'objectif affiché est de mieux intégrer la qualité énergétique des bâtiments. Mais une difficulté se pose : les locataires ne choisissent pas toujours le logement qu'ils occupent et n'ont pas nécessairement les moyens de financer eux-mêmes des travaux d'isolation.

Si un logement est mal isolé, son occupant peut déjà payer davantage pour se chauffer. Une hausse éventuelle du loyer pourrait alors accentuer cette difficulté.

Il faut donc s'assurer que les mesures de rénovation et les protections destinées aux locataires suivent réellement. Sans cela, les ménages risquent de supporter les conséquences de défauts dont ils ne sont pas responsables.

***Un bonus salarial qui ne concernera pas tout le monde -*** Pour défendre son budget, le gouvernement met également en avant le « job bonus », une prime annuelle destinée à certains salariés domiciliés en Wallonie.

Selon les montants annoncés, cette aide pourra atteindre 500 euros par an pour les rémunérations les plus faibles et diminuer progressivement jusqu'à 50 euros pour les salaires proches de 5 000 euros bruts par mois. Le premier versement est prévu en 2028.

Cette aide peut constituer un soutien réel pour les travailleurs qui y auront droit.

Mais deux éléments doivent être soulignés.

Premièrement, elle n'arrivera qu'en 2028, alors que plusieurs dépenses supplémentaires sont annoncées dès 2027.

Deuxièmement, elle ne concernera pas l'ensemble de la population. Les pensionnés, notamment, ne pourront pas en bénéficier au titre de leur pension.

Une politique de pouvoir d'achat devrait donc également expliquer comment seront protégées les personnes qui ne peuvent pas augmenter leurs revenus en reprenant un emploi ou en travaillant davantage.

***Les communes pourraient elles aussi être mises sous pression*** **-** Les communes risquent également de ressentir les effets de la trajectoire budgétaire régionale.

Le financement du Fonds des communes doit progresser moins rapidement que l'inflation prévue, selon les chiffres présentés dans le débat budgétaire.

Cette situation pourrait réduire les marges financières de certaines administrations locales. Selon leurs choix et leurs capacités, elles pourraient être amenées à chercher de nouvelles recettes ou à revoir certaines dépenses.

Les citoyens pourraient alors ressentir les effets de décisions prises à plusieurs niveaux : taxes locales, services de proximité, activités associatives ou accompagnement social.

Il faudra observer les budgets communaux et les décisions effectivement prises avant de conclure à une augmentation généralisée des taxes.

Mais une chose est certaine : les habitants ont besoin de savoir comment ces choix seront répercutés sur leur quotidien.

***L'équilibre budgétaire ne peut pas être le seul indicateur de réussite*** **-** Réduire un déficit public est un objectif financier. Mais la réussite d'un budget doit également se mesurer à sa capacité à maintenir des services accessibles, à protéger les personnes vulnérables et à préserver le pouvoir d'achat.

Les économies annoncées doivent être examinées dans leur ensemble : leurs montants, leurs bénéficiaires, leurs conséquences sociales et les éventuelles compensations.

Il est également nécessaire de distinguer les décisions annoncées des mesures qui devront encore être traduites dans des textes et appliquées concrètement.

Les citoyens ont droit à une information claire, à des chiffres vérifiables et à une évaluation transparente des conséquences de ces réformes.

***L'EFFORT DOIT ÊTRE JUSTE ET ÉQUITABLE***

Le gouvernement wallon défend une trajectoire destinée à rétablir l'équilibre budgétaire en 2029. Cet objectif ne doit cependant pas faire oublier la situation des personnes qui vivent avec des revenus limités.

Les travailleurs modestes, les familles, les personnes âgées, les pensionnés et les personnes dépendantes ont besoin de garanties concrètes.

Il ne suffit pas d'annoncer des économies : il faut aussi expliquer leurs conséquences, identifier ceux qui en supporteront le coût et prévoir des mesures de protection adaptées.

Les pensionnés ont travaillé, cotisé et participé à la construction de notre société. Ils ne doivent pas devenir les oubliés des décisions budgétaires.

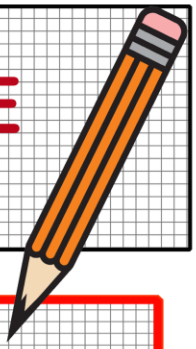
La solidarité entre les générations, l'accès aux soins, le maintien à domicile et la possibilité de vivre dignement doivent rester des priorités.

Car derrière chaque mesure budgétaire, il y a des personnes, des familles et des réalités quotidiennes.

L'assainissement des finances publiques est un objectif. La justice sociale doit rester une exigence.



# Agenda des réunions NOVEMBRE 2026



## Groupe Femmes
Quand : Le lundi 02/11 à 10h00
Contact : Sophie - 064/23.72.90

## Groupe ACiDe
Quand : Le jeudi 12/11 à 10h00
Contact : Sophie - 064/23.72.90

## Groupe Pensionnés/Prépensionnés
Quand : Le mardi 24/11 à 10h00
Contact : Romain - 064/23.61.73

## Groupe TA&SE (Travailleurs Actifs & Sans Emploi)
Quand : A Confirmer
Contact : Julien - 064/23.61.19

**Réunions de nos groupes réguliers**
Dans les locaux de la FGTB Centre
23, rue Henri Aubry - 7100 Haine-Saint-Paul

CINÉ-LUNDI 2026

9 NOVEMBRE

13h15

CINÉ-LUNDI




Un film de Jessica PALUD - Drame - Français - 2024 - 1h42

## SYNOPSIS ET DÉTAILS

Tout public avec avertissement

Maria n'est plus une enfant et pas encore une adulte lorsqu'elle enflamme la pellicule d'un film sulfureux devenu culte : Le Dernier tango à Paris. Elle accède rapidement à la célébrité et devient une actrice inconique sans être préparée ni à la gloire ni au scandale...

Réservation obligatoire : 064/23.61.20 - Gratuit

23 rue Henri Aubry - 7100 Haine-St-Paul

CEPAG
CEPRé Centre




**RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES**

asblcepre@gmail.com
064/23.61.18

ou sur notre site
www.asblcepre.be

Le remboursement de la dette publique est trop souvent synonyme d'exploitation intensive des ressources naturelles.
Les États surendettés n'ont souvent d'autre choix que d'étendre les monocultures d'exportation, d'intensifier l'élevage industriel, de multiplier les opérations de déforestation ou encore d'extraire un maximum de ressources minières et fossiles de leur sous-sol.
Une logique néocoloniale qui affecte l'ensemble des sociétés des Suds, avec des enjeux environnementaux, sociaux,politiques et économiques. Par son poids sur les budgets publics, la dette constitue un frein puissant à tout investissement y compris dans la lutte contre la crise écologique.

CEPAG CEPRé Centre · CADTM · FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

**23 Rue Henri Aubry - 7100 Haine-Saint-Paul**




**RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES**

asblcepre@gmail.com
064/23.61.18

ou sur notre site
www.asblcepre.be

Face à la pauvreté et à la précarité, savoir vers qui se tourner relève trop souvent du parcours du combattant. En Wallonie, le 1718 constitue une porte d'entrée précieuse pour informer et orienter les personnes vers les services adaptés à leur situation.

Mais pourquoi est-il encore si difficile de faire valoir des droits pourtant fondamentaux ? Si l'orientation est essentielle, elle ne suffit pas à lever tous les obstacles ni à répondre aux causes profondes de la pauvreté.

À travers cette activité, découvrons le rôle du 1718 et réfléchissons ensemble aux moyens de rendre les droits réellement accessibles à toutes et tous.

CEPAG CEPRé Centre · RWLP Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté · FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

**23 Rue Henri Aubry - 7100 Haine-Saint-Paul**




**RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES**

asblcepre@gmail.com
064/23.61.18

ou sur notre site
www.asblcepre.be

Le vert est partout : sur les emballages, dans les publicités, dans les rayons des magasins… Mais derrière les feuilles dessinées sur un paquet ou les promesses d'un avenir plus durable, que se cache-t-il réellement ?

Le greenwashing consiste à donner une image écologique à un produit, une entreprise ou une activité, parfois sans que les actions menées soient à la hauteur du discours. Comment les marques construisent-elles cette image « verte » ? Pourquoi ces discours fonctionnent-ils si bien ? Et comment éviter de tomber dans le piège de promesses qui jouent sur notre envie de consommer de manière plus responsable ?

Cette matinée sera l'occasion de décrypter les stratégies du greenwashing, d'interroger la place de la publicité dans nos choix de consommation et de réfléchir ensemble à la façon dont nous pouvons exercer notre esprit critique face aux discours écologiques.

**23 Rue Henri Aubry - 7100 Haine-Saint-Paul**




**RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES**

asblcepre@gmail.com
064/23.61.18

ou sur notre site
www.asblcepre.be

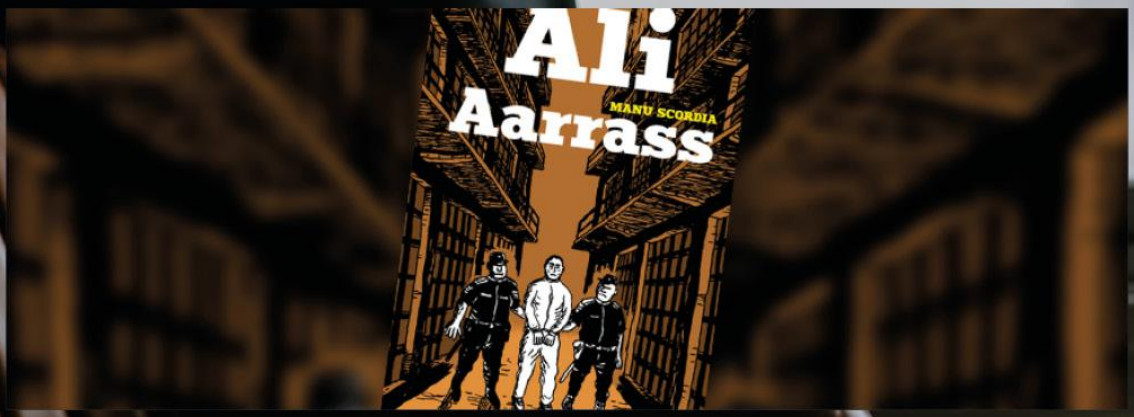
Pendant des décennies, l'essor industriel de la Belgique a reposé sur une force ouvrière épuisée par des journées de 14 heures et des salaires insuffisants. Les conditions de vie, tant en milieu urbain que dans les bassins charbonniers, sont devenues insoutenables, créant un terreau fertile pour la contestation.

L'année 1886 cristallise cette colère sociale, marquée par des grèves massives et une répression sanglante qui ont secoué le pays.

Cette matinée explorera comment ces événements, nés de la misère, ont forcé une prise de conscience nationale et posé les premières pierres du mouvement ouvrier moderne.

**23 Rue Henri Aubry - 7100 Haine-Saint-Paul**

Découverte Littéraire




# Ali Arrass

**Avec Manu Scordia**
Auteur de l'ouvrage

**MA 01/12**

**13H30**

## RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES

asblcepre@gmail.com
064/23.61.18

ou sur notre site
www.asblcepre.be

**Livre offert aux 15 premières inscriptions**

Ali Aarrass est Belgo-Marocain. En 2008, il est arrêté par la police espagnole : on le suspecte de trafic d'armes pour un réseau terroriste. Son procès aboutit à un non-lieu, faute de la moindre preuve. Contre l'avis de l'ONU, il est malgré tout extradé au Maroc. Son histoire est une véritable descente aux enfers.

CEPAG CEPRé Centre

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

QUINZAINE DES MIGRATIONS 2026

**23 Rue Henri Aubry - 7100 Haine-Saint-Paul**




Coordinatrice : Sophie MATHIEU 064/23.72.90 - sophie.mathieu@cepag.be

ANIMATIONS

- Animateur du groupe Pensionnés-Prépensionnés
  Romain DELABY 064/23.61.73
- Animatrice du groupe Femmes
  Mano HENQUINET 064/23.61.20
- Animateur du groupe TA&SE
  Julien DESSALE 064/23.61.19

--- Pour joindre l'équipe d'animation par mail : asblcepre@gmail.com ---

COMMUNICATION

Responsable communication : Sophie MATHIEU
Communication visuelle et réseaux sociaux : Julien DESSALE
Site internet et journal : Maria DI LIBERTO 064/23.61.24

Secrétariat de l'école des cadres : Sylvie PAEPEN 064/23.61.18

Ed. Resp. : Ahmed RYADI - Administrateur délégué